**INVITATION - CONVOCATION à notre**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2025**

**et au déjeuner qui suivra (sur réservation)**

le 16 juin 2025 à l’hôtel Barsey by Warwick, avenue Louise 381, 1050 Bruxelles

Chers ami(e)s et cher(e)s membres de la FPPR,

J’ai l’honneur de vous inviter à participer à notre assemblée générale statutaire annuelle qui se tiendra le **lundi 16 juin 2025 à 11 h** à l’hôtel Barsey by Warwick, avenue Louise 381, 1050 Bruxelles, et, si vous le souhaitez, au déjeuner et à la conférence qui suivront.

**Programme :**

 v. 10 h 45 Enregistrement et accueil des participants

11 h 15 Assemblée générale statutaire

v. 12 h 30 Déjeuner (un choix entre deux menus vous sera adressé)

v. 13 h 30 Présentation de Mme Dr Daria Brancart-Dvornikova sur les Tendances culturelles de l’Emigration russe

v. 13h 50 Dessert (un choix entre deux menus vous sera adressé)

**Ordre du jour :**

1. Accueil par le président du conseil d’administration, le Comte Nicolas Apraxine
2. Approbation du PV de l’assemblée générale statutaire du mardi 25 juin 2024
3. Présentation et approbation du rapport d’activité 2024
4. Présentation et approbation des comptes 2024
5. Décharge aux administrateurs
6. Election ou renouvellement du mandat du vérificateur aux comptes
7. Présentation, discussion et approbation du plan d’activités 2025
8. Détermination du montant de la cotisation 2026
9. Présentation, discussion et approbation du budget 2025
10. Démission et élection d’un administrateur

11. Divers

Nous rappelons que seuls pourront voter les membres EFFECTIFS en règle de cotisation. La cotisation de 60 € (30 € pour le/la partenaire, conjoint ou enfant au domicile) est encore payable au compte ci-dessous. AU CAS OU VOUS NE POURRIEZ PAS Y ASSISTER, NOUS VOUS PRIONS DE REMPLIR LA PROCURATION EN ANNEXE (deux procurations maximum par mandataire).

La PAF au déjeuner qui suivra est fixée par personneà 45 €, boissons non comprises. La PAF doit être payéeavant le 11 juin 2025au compte ING de la FPPR (BE81 3631 5890 3824) avec indication du nom et du nombre de personnes. Le restaurateur ne nous permet pas d’accepter une réservation de dernière minute.

Veuillez agréez, chers amis, l’expression de toute mon amitié,

Comte Nicolas Apraxine,

 Président de la FPPR